

## Autorité de la statistique publique

Séance du 6 janvier 2021

### Remarque

*Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.*

*Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.*

*La séance est ouverte à 14h30  
sous la présidence de M. Dominique Bureau*

**Le Président de l'ASP** présente ses vœux aux membres de l'Autorité. Il rappelle que cette séance d'audition est très importante pour établir les deux avis inclus dans le rapport annuel d'une part sur l'état de la statistique publique et la mise en œuvre des programmes et d'autre part sur la conformité de la statistique publique au code de bonnes pratiques. La situation actuelle est compliquée car il existe un certain nombre de tensions sur des problématiques d'indépendance professionnelle. Pour l'instant, les sujets arrivent à être « déminés », cependant, depuis trois quatre mois, jamais l'Autorité n'a eu autant à rappeler les règles.

Il rappelle par ailleurs que le mandat du président de l'Autorité se termine en avril. Au-delà des conséquences de la crise Covid, le rapport annuel 2020 constituera donc l'occasion de faire le point sur l'état de la statistique publique au terme de ces six ans et d'identifier des éléments plus généraux qui pourraient se révéler utiles pour le prochain collègue.

### 1) Audition de Patrice DURAN, Président du Cnis

**Le Président de l'ASP** accueille le Président du Cnis pour son audition annuelle. Si le directeur général s'est beaucoup exprimé durant la crise, l'Autorité a moins de connaissance sur la façon dont le Cnis a été impliqué dans les ajustements opérés pour assurer la continuité de la statistique publique.

### *Présentation*

**Patrice DURAN** exprime également ses vœux aux membres de l'ASP.

Le Cnis a représenté un bon point d'observation des impacts de la crise sur les demandes d'enquêtes, de statistiques. La crise a donné lieu à une demande de statistiques en vue d'un objectif central : le pilotage de l'action publique. Ce pilotage est particulièrement difficile en temps normal et les situations de crise exacerbent encore ces difficultés.

Pour faire face à cette demande, les initiatives des producteurs se sont multipliées. Le Cnis lui-même a dû adapter ses activités et ses procédures pour accompagner ces initiatives tout en poursuivant la concertation avec les utilisateurs. À cet égard, le Cnis a pu enregistrer les modifications opérées dans le système d'information, que ces initiatives portent sur des enquêtes nouvelles, des enquêtes enrichies pour intégrer un module Covid ou des enquêtes reportées à l'année suivante. Après l'annulation des commissions de printemps, les travaux des commissions d'automne se sont déroulés en visioconférence et ont permis d'aborder des sujets plus structurels, conformément aux avis inscrits dans le moyen terme 2019-2023.

**Patrice DURAN** propose de présenter un bilan de l'adaptation des activités du Cnis pour accompagner les évolutions du système d'information liées à la crise sanitaire et économique, puis la vie des commissions thématiques pour terminer sur quelques observations plus générales.

### **L'adaptation des activités du Cnis**

Deux grands principes ont présidé aux adaptations des procédures mises en place dans le contexte de la crise sanitaire : la poursuite de la concertation et la volonté d'accompagner les producteurs dans la modification du système d'information.

#### ***La poursuite de la concertation***

A la suite de l'annulation des commissions de printemps, les consultations ont été effectuées par voie électronique et ont donné lieu à des comptes rendus de consultation mis en ligne sur le site du Cnis. 15 demandes d'opportunité et 4 demandes d'accès à des données administratives au titre de l'avis 7bis ont ainsi reçu un avis favorable.

Dans le cadre des commissions d'automne, d'autres types de concertation ont été mis en place. Une consultation via Zoom a été menée auprès des présidents des trois commissions Entreprises et stratégies de marché, Système financier et financement de l'économie, et Environnement et développement durable, d'économistes, de chercheurs et d'organismes professionnels pour identifier les priorités de programme de travail 2021 sur les statistiques d'entreprise. Cette consultation a contribué à retenir l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales et à étendre l'enquête Aéronautique qui existe de longue date dans le grand Sud-ouest à l'échelle nationale. Dans le domaine social, pour accompagner la finalisation du questionnaire de l'enquête sur les risques psychosociaux de la DARES, une consultation a réuni des experts du domaine sous l'égide du président de la commission Emploi.

Quant au recensement, deux consultations exceptionnelles de la CNERP ont eu lieu en juin et novembre. En juin, la consultation écrite a porté sur la possible mutualisation des moyens du recensement 2021 des personnes sans abri à Paris avec la Nuit de la solidarité organisée par la mairie de Paris. En novembre, la consultation en visioconférence a porté sur les modalités de réalisation de l'enquête 2021 et a contribué à la décision de report en 2022.

Le séminaire sur le questionnaire et la diffusion du recensement de la population s'est tenu le 7 septembre en présentiel avec une vingtaine de personnes et par visioconférence avec 130 personnes connectées. Ce séminaire se situe dans le prolongement des rapports du Cnis de 2011 sur la diffusion des résultats statistiques du recensement de la population et de 2013 sur l'évolution du questionnaire du recensement. Le dialogue a été extrêmement riche autour de différents points, notamment la modification du questionnaire individuel et les changements éventuels à apporter à la feuille de logement avec un accent mis sur l'équipement numérique des ménages. Certaines propositions vont dans le sens des travaux en cours à l'Insee, comme la transformation de la diffusion infra-communale à façon pour rendre plus accessible et performante la mise en place d'une diffusion au carreau de 200 mètres. Ce séminaire a démontré l'importance des données recueillies par la CNERP et leur utilisation par les collectivités dans les politiques qu'elles pouvaient développer.

**Patrice DURAN** déplore en revanche que le colloque sur les panels et les cohortes, prévu le 24 novembre, ait été, eu égard aux circonstances, reporté en 2021. Le Cnis attend beaucoup de ce colloque pour augmenter la transparence pour les utilisateurs sur de nombreuses opérations statistiques désormais réalisées uniquement au moyen d'appariements de sources administratives longitudinales.

### *L'accompagnement des modifications du système d'information*

L'autre versant de la démarche du Cnis a consisté à accompagner les modifications du système d'information pour que les producteurs puissent apporter rapidement un éclairage sur les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie.

Le Cnis a attribué des avis d'opportunité en urgence à de nouvelles enquêtes selon la procédure prévue à l'article 2 du décret du 20 mars 2009. Cette disposition a été appliquée pour quatre enquêtes : l'enquête flash ACEMO-Covid de la DARES, le dispositif CAMME (conjoncture auprès des ménages mensuelle) de l'Insee, l'enquête EpiCov sous co-maîtrise de la Drees et de l'Inserm et l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'économie des entreprises menées par l'Insee. Les descriptifs de ces enquêtes, les décisions d'opportunité et les avis d'examen délivrés par le Comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis dans des délais très serrés, d'une semaine à quinze jours entre les premiers contacts avec les producteurs et le lancement des enquêtes sur le terrain. Ces procédures ont fait l'objet d'une communication particulière sur le site du Cnis et une lettre d'actualité reprenant l'ensemble des procédures a été adressée à tous les contacts. Le Cnis a tenu à cette publicité qui lui a permis de jouer son rôle de pédagogie et d'information.

**Le Président de l'ASP** observe que ces quatre enquêtes ont été lancées dans le respect des procédures.

**Patrice DURAN** le confirme. Globalement, le processus s'est bien passé, même si l'exercice n'a pas été facile. Des organisations très autonomes jusqu'alors ont été contraintes de collaborer. Cette problématique explique le choix de traiter des statistiques de santé lors de l'Assemblée plénière. Ce domaine est longtemps resté autonome, habitué à travailler seul. Si le travail réalisé sur l'enquête EpiCov est satisfaisant, la coopération entre la Drees et l'Inserm n'a pas toujours été facile. Ce caractère indépendant explique aussi pourquoi l'Insee occupe une place beaucoup moins grande dans la santé qu'il peut en occuper dans d'autres secteurs, mais la crise a mis en avant des questions de coopération transversale. La Haute Autorité de santé, réalisant un travail sur la santé de l'enfant, a demandé à rencontrer le président du Cnis pour regretter l'absence de données dans certains domaines, notamment le social. Or il est apparu que les données sont abondantes et que les acteurs devaient simplement se coordonner.

En parallèle de l'attribution des avis d'opportunité en urgence sur des enquêtes nouvelles et *ad hoc*, des avis d'opportunité en cours ont été modifiés à la demande des producteurs pour prendre en compte l'ajout d'un module relatif au Covid dans des enquêtes existantes ou pour décaler des enquêtes d'une année. Parmi les enquêtes enrichies figurent l'enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages de l'Insee, l'enquête sur les accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail qui constitue le module ad hoc complémentaire de l'enquête Emploi 2020, l'enquête Parcours des apprentis de la DARES et l'enquête Famille 2020 du panel 2011 de la Depp. Enfin, plusieurs avis d'opportunité ont été prolongés pour accompagner le report de huit enquêtes au sein du SSP : deux dans le domaine des entreprises et six dans le domaine social, avec pour certaines des modifications de questionnaire en rapport avec la Covid.

Les utilisateurs des statistiques représentés par les membres du bureau du Cnis ont unanimement salué la pertinence et la réactivité dont le SSP dans son ensemble a fait preuve en cette année 2020.

Les nouvelles enquêtes et les nouvelles sources utilisées pour éclairer la situation de crise et ses impacts ont clairement démontré l'apport de la statistique publique à l'information du décideur et du public, ce qui montre une fois encore l'importance acquise par la statistique publique. Dans un pays comme la France où la statistique n'est pas toujours la mieux développée, du fait de problèmes de compétence et de qualifications, l'enjeu qui peut exister autour de la statistique publique s'affirme enfin, même si la société ne se rend pas encore nécessairement compte du travail à fournir pour produire des statistiques de qualité.

Dans ce cadre d'une production statistique dynamique, le Cnis lui-même a fait preuve de beaucoup de souplesse et de réactivité au cours de cette période pour remplir son rôle de concertation et d'accompagnement du SSP dans toutes ses initiatives. Ces adaptations du fonctionnement méritent d'être poursuivies. Ces démarches constituent l'une des orientations clés du Cnis pour l'année 2021.

## **L'activité des commissions**

### *Activités dans le domaine social*

La commission Emploi, qualification et revenus du travail s'est intéressée aux mesures statistiques des tensions sur le marché du travail. Outre une présentation des différentes sources disponibles par les différents producteurs (Insee, DARES, Pôle emploi), la prospective des métiers et qualifications (PMQ) a été présentée par France Stratégie et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) a donné son point de vue en tant qu'utilisateur des données, montrant leur efficacité et leur intérêt. Le Cnis a souligné la richesse des sources disponibles et préconisé, en raison du nombre de sources en jeu et de la diversité des approches, qu'une cartographie soit élaborée pour faciliter l'appropriation des données et favoriser leur mise en cohérence.

La commission Services publics et services aux publics a traité des appariements au printemps et des avancées du système d'information statistique des retraites au cours de la session d'automne. A des fins d'harmonisation des méthodes et de transparence, le Cnis souhaite que le SSP assure une plus grande visibilité sur les appariements à venir, qui posent des questions techniques et méthodologiques. Sur les retraites, le Cnis a constaté que le système d'information s'est sensiblement étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études. Il a souligné les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches et encouragé la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des carrières des assurés comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) ou la création par la CNAV d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants. Il considère cependant que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

La commission Démographie et questions sociales s'est quant à elle intéressée au suivi statistique des personnes dans le grand âge. Cette classe d'âge connaît une forte croissance démographique, mais il manque des données suffisamment précises et des travaux doivent être conduits sur le sujet.

### *Activités dans le domaine économique et financier*

Les travaux de la commission Entreprises et stratégie de marché ont porté sur le dispositif statistique mis en œuvre pour mesurer la consommation d'énergie par les entreprises et plus globalement l'empreinte carbone du système productif. L'estimation du calcul de l'empreinte carbone se base sur des hypothèses fortes, en particulier sur les émissions importées, mais des évolutions méthodologiques sont en cours et le SDES est engagé dans une démarche de concertation sur ce sujet avec les différents acteurs concernés par le biais d'un groupe de travail. Le Cnis soutient fortement la mise en place de ce groupe. Ces enjeux sont bien connus pour leur intérêt et leur importance, mais ils nécessitent encore des investissements méthodologiques et techniques relativement importants.

La commission Système financier et financement de l'économie s'est intéressée aux évolutions récentes de l'accès aux données granulaires financières, c'est-à-dire aux informations individuelles bancaires et financières. Leur mise à disposition implique deux enjeux pour la statistique publique : un enjeu d'accès et un enjeu d'homogénéisation au niveau international. En termes d'accès, la Banque de France et le CASD travaillent à un projet de rapprochement. Au niveau international, le projet AnaCredit de l'Union européenne vise à mettre en commun les registres de crédits des différents États membres. Le Cnis soutient fortement ces initiatives. Il souhaite être informé de la progression des travaux sur le sujet, notamment sur l'instruction des questions juridiques relatives à l'accès aux données par les chercheurs et à la protection de leur confidentialité dans leur usage.

Les questions juridiques ont peut-être été trop tenues à l'écart dans les questions statistiques et il importe d'en avoir une meilleure maîtrise aujourd'hui.

### *Activités dans le domaine de l'environnement*

La commission Environnement et développement durable s'est intéressée à l'évaluation du coût des catastrophes naturelles, sur laquelle l'appareil statistique reste assez pauvre, d'autant que de nouvelles catégories de dommages émergent. Il existe un besoin d'identification des zones à risque, mais aussi un besoin d'anticipation des dommages futurs dans le cadre des évolutions climatiques. Le Cnis a souligné l'importance de prolonger les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible l'adaptation aux changements climatiques et son articulation avec les politiques d'atténuation. Il a recommandé une collaboration encore plus étroite entre les professionnels des secteurs concernés et les acteurs de la statistique publique.

Dans la poursuite des recommandations du rapport du groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) ont été élaborés et sont disponibles sur le site de l'Insee depuis septembre 2020 à sept niveaux géographiques de diffusion. Il est prévu une actualisation annuelle de ces indicateurs et un enrichissement progressif en nombre et par datavisualisation.

**Le Président de l'ASP** demande si les commissions Territoires et Développement durable sont associées dans les travaux sur les ODD.

**Patrice DURAN** observe que ces deux commissions sont les plus transversales et toutes les commissions abordent à un moment donné cette dimension territoriale. Il existe un réel besoin d'évaluation partagée des politiques. Aucune question ou presque n'est totalement centrale ou locale, ce qui pose de manière très claire la question de la pertinence des indicateurs territoriaux.

### *Aspects territoriaux*

Les travaux de la commission Territoires ont porté sur les données et l'utilisation du prix du foncier et de l'immobilier. Le Cnis encourage la poursuite des investigations et les approches pluridisciplinaires permettant d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier. Un groupe de travail sur le zonage en matière rurale a permis de présenter les travaux qui ont abouti à une définition du rural mettant en avant les critères de sous-densité comme éléments centraux.

Enfin, dans la suite des recommandations du rapport du groupe de travail sur les données statistiques sur les collectivités territoriales d'octobre 2019, qui encourageait la mise en place d'un portail dédié pour rassembler, valoriser et actualiser les données disponibles, le projet Open Collectivités est engagé par la DGCL et son service statistique ministériel. Ce projet vise à mettre en place un portail web pour rassembler les informations et statistiques économiques et sociales sur les collectivités afin de faciliter les réutilisations en améliorant la transparence. Un premier prototype est en cours d'élaboration et sera testé prochainement auprès des utilisateurs.

En conclusion, **Patrice DURAN** propose d'évoquer les quelques orientations retenues pour 2021.

En liaison avec la fragilité des enquêtes, la période de crise a été pour le SSP un accélérateur du recours à de nouvelles sources, que ce soit les données massives ou l'exploitation de données administratives. Toutes les données massives ne pourront sans doute pas être pérennisées dans leur utilisation, mais la question de pouvoir capitaliser sur les travaux statistiques qui les mobilisent est posée. Le Cnis a retenu le principe de la pérennisation de certains travaux statistiques innovants comme orientation pour les années à venir. Quant à l'utilisation des données administratives, le potentiel de ces sources se situe dans les croisements thématiques, *via* les appariements de sources multiples, comme l'encourage le moyen terme du Cnis 2019-2023. Il reste, pour ces statistiques issues du traitement des sources administratives, à assurer une transparence équivalente à celle des statistiques issues des enquêtes traditionnelles. De ce point de vue, la consolidation de la place des données administratives apparaît tout à fait centrale et le Cnis doit contribuer à cette transparence sur les statistiques issues de données administratives par l'information du public sur les traitements menés à partir de ces sources et en se prononçant le cas échéant sur leur opportunité. Enfin, la période

récente a été marquée par des travaux nouveaux, mais aussi par la mise à disposition des résultats de ces travaux *via* des outils de communication adaptés (tableaux de bord synthétiques, blog).

La dimension informative prend une grande importance sur la nature même et le développement de l'action publique. Cette information a une dimension clairement démocratique et il faut aller plus loin sur la pédagogie. Le Cnis souhaite faire preuve de plus de pédagogie, en accompagnant ses présentations de réflexions en termes de contenu. Ces efforts sont très appréciés des utilisateurs et ont été salués comme très positifs dans les différentes réunions de bureau. Cette volonté explique que depuis deux ans, le Cnis est inscrit dans un effort de réflexivité sur son rôle. Le Cnis est revenu sur ses enjeux, ses façons de travailler, les questions de transversalité, de coordination renforcée, de droit et de publicité. L'action publique s'est modifiée considérablement et la statistique participe clairement de cette transformation. Dans ce contexte, le Cnis a besoin de préciser sa fonction, son statut et ce qu'il a à faire.

## II) Audition de Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee

### *Présentation*

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que l'année 2020 a été encore plus chargée que d'habitude du fait de la crise sanitaire et propose de consacrer une grande partie de son exposé aux impacts de cette crise sur l'organisation et les travaux du système statistique public.

### **La crise sanitaire et son impact sur l'organisation et les travaux du système statistique public**

**Le Directeur général de l'Insee** rappelle que lors du 1<sup>er</sup> confinement, le système statistique public s'était trouvé en situation de sous-production. Lors de la 2<sup>ème</sup> période de confinement, l'Insee et la plupart des services statistiques ministériels étaient mieux préparés et mieux équipés. Les possibilités d'accès au réseau ont aussi été grandement améliorées. Les bâtiments n'étant pas fermés, une combinaison de télétravail et de présentiel a permis de poursuivre des travaux qui nécessitaient un accès sur site aux bases contenant des données confidentielles ou sensibles.

Néanmoins, quelques cas problématiques demeurent. Certains SSM ne sont pas équipés pour le télétravail et l'accès aux serveurs à distance, en particulier le service statistique ministériel de la Défense. Les données étant réputées sensibles, elles ne sont pas accessibles et les régulations concernant l'accès aux bâtiments sont aussi très strictes. D'autres SSM de ministères régaliens présentent également quelques problèmes.

### *L'adaptation des opérations statistiques existantes au contexte de la crise sanitaire*

Du point de vue de la collecte, comme au cours du 1<sup>er</sup> confinement, les enquêtes auprès des entreprises qui sont menées très massivement par internet ont été maintenues. Les taux de réponse ont été moins affectés qu'on aurait pu le craindre. La collecte du recensement agricole, qui a démarré en octobre et doit se poursuivre jusqu'en avril, se déroule selon les modalités prévues. Les collectes auprès des ménages se révèlent plus compliquées. Les opérations de terrain ont été suspendues dès le début du 2<sup>ème</sup> confinement en métropole et en Martinique.

Comme au printemps, la collecte des prix a été réalisée par téléphone et internet en novembre et décembre. Il en a été de même pour la collecte des enquêtes ménages. Pour certaines enquêtes longues et complexes, en particulier l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) qui a lieu tous les trois ans, la passation par téléphone se révèle délicate. Un nouveau mode de collecte par Zoom a donc été expérimenté en novembre. Les activités de repérage et de prise de contact des ménages ont été

autorisées à compter de mi-décembre et les collectes de prix dans les points de vente ont repris en janvier. Le retour des enquêteurs sur le terrain n'est en revanche pas d'actualité.

Certaines enquêtes ont été reportées, qu'il s'agisse, du côté de l'Insee, de l'enquête de victimation CVS, du pilote de l'enquête PIAAC ou de l'enquête TIC auprès des ménages, ou côté SSM, des enquêtes de la Drees qui ne se prêtaient pas à une collecte alternative par téléphone ou internet sur les modes de garde, les assistants familiaux, la santé des enfants scolarisés en maternelle, l'éducation artistique et culturelle ou une enquête de la Depp sur l'équipement des établissements en outils numériques.

La collecte du recensement de la population a eu lieu en 2020. En revanche, après consultation de la CNERP et de l'association des Maires de France et avec l'accord du ministère, la collecte 2021 a été reportée du fait des inquiétudes remontées par certaines communes et des difficultés pour recruter des agents recenseurs. Pour diffuser des populations légales en fin d'année, l'Insee procédera par extrapolation sur la base des fichiers de la taxe d'habitation pour les petites communes ou du répertoire d'immeubles localisé pour les grandes communes. Une exception est faite pour Mayotte où la situation sanitaire permet d'amorcer la première collecte de l'enquête annuelle de recensement. Un *Insee Méthodes* sur la qualité des estimations de population dans le recensement a été publié en octobre 2020.

### *Les travaux spécifiques pour éclairer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire*

Les grands SSM et l'Insee ont créé sur leur site une page dédiée à leurs travaux en lien avec la crise.

L'Insee a adapté son rythme de publication des statistiques de décès en fonction de la situation. Depuis l'arrivée de la 2<sup>ème</sup> vague, l'Institut a repris un rythme hebdomadaire. Pour les points de conjoncture, il a adopté à nouveau un rythme bimensuel en novembre et décembre et a essayé de mesurer l'impact de la crise sanitaire dans les territoires.

De nombreux SSM ont diffusé des tableaux de bord dédiés au suivi des conséquences de la crise. Ainsi, le SSMSI a publié un tableau de bord hebdomadaire sur l'état de la délinquance pendant les périodes de confinement, la Dares a abordé l'état du marché du travail tandis que la Drees a élaboré un tableau de bord sur les prestations de solidarité pour mieux cerner l'évolution de la pauvreté liée à la crise sanitaire, qui ne fournit cependant que les statistiques administratives, en l'absence d'enquête infra-annuelle sur la distribution des revenus et la pauvreté qui se révélerait très coûteuse.

En plus de ces tableaux de bord, des enquêtes spécifiques ont été conduites. A l'initiative de la Dares et grâce au portail de l'Insee, l'enquête mensuelle ACEMO-Covid sera poursuivie en 2021. L'enquête de l'Insee sur la sous-traitance prévue à la rentrée a été convertie en une enquête spécifique sur l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des entreprises qui s'est déroulée en septembre et octobre. Elle est passée un peu inaperçue alors qu'elle fournit des ordres de grandeur assez importants sur le coût – parfois significatif dans certains secteurs – des mesures de prévention sanitaire prises par les entreprises au regard de leur chiffre d'affaires.

Côté Culture, une enquête spécifique a été menée auprès de 7 800 acteurs de la culture sur l'étendue des pertes financières et les conséquences du 1<sup>er</sup> confinement sur le secteur culturel. La Depp a mené sept enquêtes en milieu scolaire sur les effets ressentis par les acteurs (familles, élèves, personnels, professeurs, etc.) entre le 13 mai et fin juin. Elle a également mis en place lors de la dernière rentrée scolaire un panel pour suivre sur deux années scolaires une cohorte d'élèves de CP et CE1 dans 1 000 écoles pour apprécier les conséquences de la crise sanitaire sur les acquis de ces élèves. L'enquête TRACOV de la Dares sera lancée sur le terrain en janvier pour apprécier les risques psychosociaux et les conditions de travail des travailleurs salariés et indépendants durant la crise.

L'Insee s'est associé à la Drees et l'Inserm sur l'enquête EPICOV qui permet d'estimer à des niveaux géographiques fins la prévalence de la population ayant été affectée par le virus et ayant développé une immunité. L'Insee assure l'échantillonnage et les redressements, la Drees assurant la co-maîtrise d'ouvrage avec l'Inserm. La 1<sup>ère</sup> phase de l'enquête a été sur le terrain en mai, mais les délais de publication se révèlent très longs. En effet, les premiers résultats ont été publiés début octobre. La 2<sup>ème</sup> vague de l'enquête était sur le terrain entre fin octobre et début décembre et la publication n'est annoncée que pour avril. Pour l'instant, les chiffres de prévalence du virus

communiqués régulièrement sont calculés par l'Institut Pasteur selon une règle de trois un peu sophistiquée considérant que 35 personnes sont infectées pour une personne hospitalisée.

Dans l'enquête annuelle sur les conditions de vie SRCV, l'Insee ajoutera un module de questions relatives à l'évolution de la situation des familles du fait de la crise sanitaire proposées dans un cadre européen. A la demande insistante d'associations comme ATD Quart Monde, l'Institut essaiera également d'appréhender la complexité administrative et les difficultés d'accès au droit dans cette enquête.

L'Insee a assorti toutes ses publications de précautions méthodologiques quand cela s'avérait nécessaire comme sur la significativité du taux de chômage en période de confinement ou l'évolution du panier de l'indice des prix quand tous les produits ne sont pas disponibles. L'Institut a également beaucoup communiqué à travers le blog pour donner quelques modes d'emploi. Les articles dédiés à la bonne compréhension des statistiques de décès ont connu un franc succès.

S'agissant des indicateurs sanitaires, la Drees exerce une mission de production de statistiques sanitaires structurelles, la statistique sanitaire conjoncturelle relevant de Santé Publique France. La Drees a cependant été sollicitée dès le printemps dernier pour apporter son aide dans le traitement de la donnée. Dans la 2<sup>ème</sup> vague, le SSM a demandé au ministre de se voir confier une mission plus formalisée d'expertise de la qualité et la cohérence des données. Depuis le 23 octobre, le service publie tous les jeudis les statistiques sur les tests PCR. Une réflexion se révèle indispensable pour déterminer si la situation doit rester en l'état. A cet égard, une mission relative à la cartographie des productions statistiques publiques en matière de solidarité et de santé est en cours par l'Inspection générale de l'Insee et l'IGAS. Le rapport est attendu en mars 2021.

Les causes de décès représentent une autre problématique. Le sujet fait l'objet d'un règlement européen et le CépiDC, service de l'Inserm chargé de traiter les causes de décès fait partie des ONAS. Sur cette statistique, la France affiche un retard récurrent alors même que le règlement demande une publication des statistiques dans les 18 ou 24 mois suivant la fin de l'année. En outre, il apparaît que ce service n'était pas équipé pour produire des données plus rapidement durant la crise. Depuis mars, le CépiDC publie néanmoins sur son site des données fondées sur la certification électronique, qui ne couvre que 20 à 25 % des décès (les autres faisant l'objet d'un processus papier). Début avril, le Directeur général de l'Insee avait demandé à la directrice de l'IGAS le lancement d'une mission commune. Cette mission pourrait préconiser un retour de cette mission au sein de la Drees, mais cette évolution soulèverait une question de moyens.

### *Les leçons de la crise sanitaire pour le système statistique public*

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que la statistique publique est un gros paquebot dans lequel l'innovation requiert du temps. Malgré tout, elle s'est montrée plutôt agile et a essuyé peu de critiques. La façon dont elle a éclairé la situation démographique et économique a même été saluée. Quelques facteurs de rigidité ont cependant été repérés. Ajouter des éléments dans les enquêtes de conjoncture se révèle compliqué par exemple. Certains travaux ont été affectés par la crise. Les productions avaient été maintenues à 60-70 % au cours du 1<sup>er</sup> confinement. Le pourcentage a été encore plus grand au 2<sup>nd</sup>. Les opérations qui nécessitent des tours de table sont cependant plus difficiles.

La loi pour une République numérique avait autorisé l'exploitation des données de caisse dans le cadre de l'indice des prix à la consommation. Avec l'accord de certaines enseignes, ces données ont également été utilisées pour estimer l'évolution des volumes. Dès le 16 mars, le GIE Carte bleue a accepté de donner des données quotidiennes agrégées par département et secteur commercial et l'Insee espère que cette collaboration va se poursuivre. Un partenariat a par ailleurs été engagé avec RTE et Enedis, car les données en open data sur l'électricité ne sont pas directement exploitables. Sur la téléphonie mobile, Orange avait également accepté de mettre gratuitement à la disposition des autorités gouvernementales, durant trois mois, les données de son offre Flux Vision, mais aucun accord n'a pu être trouvé à l'automne. Le Directeur général de l'Insee refuse en effet de payer des données qui existent et n'engendrent aucun coût spécifique pour Orange Business Services. Orange ne souhaite pas créer de précédent en fournissant ces données gratuitement. D'autres pays comme l'Espagne ou l'Allemagne ont payé leur opérateur de téléphonie mobile.

**Le Président de l'ASP** remarque qu'il faut un cadre juridique.

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que le cadre actuel de la loi pour une République numérique se révèle assez contraignant. Il ne prévoit le recours aux données privées que lorsqu'il se substitue à des enquêtes existantes. Ainsi, l'Insee n'a pas pu estimer le nombre de personnes qui avaient quitté Paris durant le 2<sup>nd</sup> confinement comme il l'avait fait lors du 1<sup>er</sup>. L'expérience des données de caisse montre qu'une situation conflictuelle ne facilite pas le processus. Le texte de cette loi a été convenu avec les acteurs privés. Un amendement qui ne recueillerait pas leur accord ne serait pas forcément applicable. Le sujet pourrait connaître des suites après la mission du député Bothorel sur l'open data. Un prochain texte devrait aborder les données d'intérêt général.

Enfin, **Jean-Luc TAVERNIER** rappelle qu'après un moment de sidération, Eurostat a publié des *guidance notes* assez utiles pour harmoniser les pratiques. Depuis le mois dernier, un tableau de bord mensuel fournit des indicateurs comparables. Début novembre, Eurostat a également publié des statistiques sur les enregistrements trimestriels de création et de cessation d'entreprises. Le Directeur général de l'Insee a beaucoup insisté pour qu'Eurostat publie une note pour comparer la dynamique de la surmortalité entre les pays durant la 1<sup>ère</sup> vague, y compris à un niveau géographique.

### Les évolutions du cadre européen et national

**Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'un nouveau règlement européen sur les statistiques migratoires a été publié en juin dernier. Un règlement-cadre relatif aux données individuelles sur les exploitations agricoles est entré en application pour le recensement agricole. Un second règlement-cadre sur les statistiques agrégées de production animale et végétale sera également soumis à la co-législation.

Par ailleurs, les règlements en matière de stratégie européenne des données, dont le Digital Services Act, le Digital Markets Act et le Data Act devraient prévoir une utilisation des données privées à des fins statistiques. Sur les données de téléphonie mobile, la France reste très attentive à la renégociation du règlement E-Privacy. En l'état actuel, le texte présente une difficulté incontournable pour l'accès aux données individuelles de téléphonie mobile à des fins statistiques et de recherche, car il est impossible de conserver ces données suffisamment longtemps pour étalonner des statistiques.

Enfin, la 3<sup>ème</sup> édition de la revue par les pairs devrait se dérouler au 2<sup>ème</sup> trimestre. L'Insee a demandé à tous les ONAS de réaliser un exercice d'autoévaluation de la conformité de leurs pratiques aux principes du code de bonnes pratiques, mais il a été décidé au niveau européen de se concentrer sur l'Insee et les services statistiques ministériels de l'Agriculture, de l'Environnement, ainsi que la Drees pour la santé.

**Le Président de l'ASP** signale que l'ASP a demandé à la DARES d'utiliser le cadre de la revue des pairs pour préparer sa prochaine audition.

Au niveau national, **Jean-Luc TAVERNIER** signale plusieurs changements à la tête des SSM et aussi des changements à la tête de services dont dépendent les SSM, qui nécessitent un exercice de pédagogie. Parfois, ces évolutions peuvent même donner lieu à des missions d'inspection, comme pour la Défense. Une mission devrait aussi être programmée sur le SSM de la Justice. Pour le SSM de l'Enseignement supérieur et la Recherche, la sous-direction comprend actuellement le service statistique ministériel en tant que tel et l'organisation du système d'information. Or une scission des deux pourrait être envisagée, ce qui se révélerait dommageable.

**Le Président de l'ASP** demande si les tensions ne sont pas plus importantes que d'habitude.

**Jean-Luc TAVERNIER** observe que l'Insee et les grands services statistiques ministériels ne rencontrent pas de problèmes. Ils sont bien identifiés et intégrés. La difficulté touche plutôt les petits services sans qu'il puisse déterminer s'il s'agit d'un problème politique ou du fait qu'un nouveau secrétaire général arrive et découvre un nouvel objectif qu'il ne maîtrise pas.

Il ajoute que les SSM, appelés à participer à l'évaluation des politiques publiques, arrivent dans des zones un peu grises. Depuis trois ans, tous les services statistiques ministériels disposent quand même d'un calendrier de publication pré-annoncé.

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que dans les derniers décrets d'organisation, le SSM Finances publiques est devenu un département et le DGFIP semble prendre cette mission au sérieux. Les SSM de la Direction générale de l'administration et la fonction publique et du ministère de la Culture ont également fait l'objet d'un décret de réorganisation.

**Le Président de l'ASP** signale que l'ASP a donné un avis sur le ministère de la Culture qui n'est pas visé dans le décret. Or il est important d'indiquer que le service statistique ministériel fonctionne suivant un cadre approuvé par l'ASP.

**Jean-Luc TAVERNIER** annonce enfin que l'ONDRP n'existe plus depuis quelques jours. Ses missions ont été transférées au SSMSI qui reprendra donc la maîtrise d'ouvrage de l'enquête de victimation CVS. Une mission de l'inspection générale sur le CEREN qui produit les statistiques sur la consommation d'énergie dans le résidentiel et le tertiaire va se terminer prochainement. Du point de vue du Directeur général de l'Insee, cette mission devrait elle aussi être versée dans le SSM.

S'agissant des moyens, l'Insee s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Les discussions avec la Direction du Budget se déroulent de manière très rapide et très loyale dans le respect des engagements. **Jean-Luc TAVERNIER** n'a pas reçu de retour particulièrement alarmiste de la part des SSM en dehors de la Drees qui connaît des problèmes récurrents.

Dans le rapport Bothorel remis au Premier ministre, une recommandation est formulée pour accroître le rôle des statisticiens publics dans la politique RH de l'Etat en matière de compétences en science de la donnée. Les directions dans les ministères embauchent de manière désorganisée des data scientists pour s'occuper de leurs données. Pour remédier à cette organisation sous-optimale, il faudrait placer plus d'administrateurs ou d'attachés de l'Insee sur ces missions exercées majoritairement par des contractuels. Le Directeur général de l'Insee pose cependant deux conditions à une telle évolution : ne pas embaucher des jeunes en 3<sup>ème</sup> poste sans leur proposer un déroulement de carrière et produire de la donnée aux fins d'information collective et non de décision individuelle (contrôle fiscal, contrôle de la fraude, etc.). La réflexion est en cours.

## Incidents et polémiques

**Jean-Luc TAVERNIER** indique qu'aucune forte rupture d'embargo n'a eu lieu, en dehors d'un petit soupçon sur le ministère chargé du Commerce extérieur début août. Il rappelle la polémique qui était apparue voilà un an sur la minoration de l'inflation. Une question reste ouverte sur l'inflation au niveau de la Banque centrale européenne, dans le cadre de la révision stratégique de la politique monétaire, sur la définition de l'indice des prix à la consommation et l'absence de prise en compte de l'effet du logement. Des discussions sont en cours avec la Banque de France. Des articles et billets de blog ont été publiés sur le sujet. Par ailleurs, début 2020, une polémique assez vive s'est fait jour sur le projet de loi sur les retraites qui prévoyait que la valeur du point était indexée sur un nouvel indicateur, le revenu d'activité moyen par tête. Il restait alors beaucoup de flou dans la définition de cet indicateur. A ce jour, on ignore si ce débat reparaitra dans les prochains mois.

## Coordination du système statistique public

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que la question des data scientists a été évoquée en interne, donnant lieu à la constitution d'un groupe de travail sur la création d'un réseau de data scientists du système statistique public. L'Insee a par ailleurs ouvert avec le soutien de la direction interministérielle du numérique un cloud à l'ensemble du système statistique public pour partager l'accès aux méthodes de travail les plus innovantes de la data science.

L'Insee prépare la présidence française du Conseil dans un an. Au-delà de leur calendrier prévisionnel de publication, les SSM ont formalisé une politique de révision des données commune qui s'inspire de la politique élaborée par l'Insee en 2019 et une réflexion a été engagée pour mettre au point un protocole de correction des erreurs qui devrait aboutir cette année.

## Innovations en matière de production et de publication

Les publications conjoncturelles ont été très largement réalisées au cours de l'année en dépit des circonstances, de même que les atlas et bilans annuels. Tous les services ont été au rendez-vous.

La révision des zonages d'étude a été réalisée en 2020. Certains élus locaux sont très attentifs à cet exercice. Les nouvelles zones d'emploi ont été diffusées le 10 septembre. La définition des unités urbaines a été conservée. En revanche, les aires urbaines ont été modifiées en s'appuyant sur la définition européenne des aires urbaines fonctionnelles qui définit les « cities » à partir d'une grille de densité de la population pour étendre la démarche à des pôles de plus petite taille définis à partir de la même grille. Ces zones ont été appelées « aires d'attraction des villes » à l'issue d'un groupe de travail du Cnis.

L'Insee avait également été sollicité pour proposer une nouvelle définition des espaces ruraux basée à la fois sur des critères morphologiques et fonctionnels et est parvenu à résultat consensuel. Les communes rurales sont définies comme les communes peu denses et très peu denses au sens de la grille de densité. Cette définition accroît la taille du rural. Elle semble satisfaire le monde rural, notamment l'association des Maires ruraux de France. L'approfondissement est désormais du ressort de l'Agence nationale de cohésion des territoires.

Plusieurs articles ont été publiés par Didier Blanchet sur les questions de comptabilité nationale. Un numéro *d'Economie et statistiques* est paru sur le sujet en octobre. Un *Insee Analyses* a été consacré à la comptabilité économique et environnementale explorant des pistes pour examiner l'investissement qu'il faudrait consentir pour se placer sur une trajectoire de zéro émission nette en 2050. Un 2<sup>nd</sup> estimait un PIB ressenti corrigé des inégalités en tenant compte du fait qu'au-delà d'un certain niveau de revenu, le bien-être augmente beaucoup moins. De ce point de vue, la traditionnelle supériorité des Etats-Unis sur l'Europe en matière de croissance du PIB par tête est effacée.

En matière de diffusion, l'Insee a créé un blog en février dernier après une année de réflexion. Il dépasse les attentes avec une trentaine d'articles et des retours positifs de la part des journalistes sans aucune polémique politique. Les pages ont été consultées par 85 000 visiteurs. Le site Insee.fr a également bénéficié d'un nouveau moteur de recherche, de nouvelles API et de nouveaux outils pédagogiques. Le site du SSM de la Culture a lui aussi fait l'objet d'une refonte.

## Publications marquantes

**Jean-Luc TAVERNIER** souligne que les publications ont été nombreuses en 2020. L'enquête sur les pratiques culturelles a donné lieu à un très beau recueil sur 50 années de pratiques culturelles en France par le SSM de la Culture. La nouvelle évaluation internationale sur le niveau scolaire en mathématiques dresse un constat très alarmant, montrant que la France a perdu une année depuis 1980.

*La séance est levée à 18h15*

**Autorité de la statistique publique**

**Séance du 6 janvier 2021**

**ANNEXE**

ÉTAIENT PRESENTS

Monsieur Dominique BUREAU  
Président

Monsieur Bruno DURIEUX  
Ancien ministre  
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Denis BADRE  
Ancien Sénateur

Monsieur Éric DUBOIS  
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Monsieur François AUVIGNE  
Inspecteur général des finances

Monsieur Abdeldjellil BOUZIDI  
Économiste, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Madame Anne- Marie BROCAS  
Inspectrice générale des affaires sociales

Madame Patricia BLANCARD  
Membre du Conseil économique social et environnemental

Monsieur Pascal RIVIERE  
Chef de l'Inspection générale de l'Insee

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE

Madame Claudine GASNIER  
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique